

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2015**

Date de convocation : 4 mars 2015
Date d'affichage : 13 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix mars à dix neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. COQUERELLE Maire,

PRÉSENTS : M.COQUERELLE M.MARCHESE Mme JUMEAUX M.SARRAZIN
Mme RONDELLI M.HAREMZA Mme DELVAL Mme LOSCIUTO
Mme BESTIAN M. CIERZNIAK Mme PARMENTIER Mme KOPEC
M. CANCARE Mme JAHN M. SCHMIDT Mme DEPARIS M. SIRIU
M. MENET Mme CASTELLI M. DE CESARE Mme DE PAEPE
M. VANDINGENEN

EXCUSÉS : M. SZPERKA Mme PENIN M.CAUCHY M. DEMBSKI M. BULINSKI

POUVOIRS : M. SZPERKA à Mme BESTIAN M. BULINSKI à Mme CASTELLI
Mme PENIN à Mme DELVAL M. CAUCHY à M. HAREMZA

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le maire rappelle le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2014 qui est approuvé à l'unanimité. Mme DELVAL est nommée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1-1/ S.M.T.D - RAPPORT D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2013

1-2/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2015

1-3/TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2015

1-4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

1-5/ CESSION DU LOGEMENT RUE JEAN DE LA FONTAINE

1-6/ RÉCAPITULATION DES ACTIONS DE FORMATION DES ÉLUS AU COURS DE L'ANNÉE 2014

1-7/ ACQUISITIONS - CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS - ANNÉE 2014 – BILAN

1-8/ CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMERATION – PROGRAMMATION 2015
A/ FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
B/ NOS QUARTIERS D'ETE
C/ FONDS DE TRAVAUX URBAINS

1-9/ DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION A LA CITE DES PATURES DE 14 LOGEMENTS PLUS ET PLAI – PAR MAISONS ET CITES HABITAT

1-10/ ADHESION AU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE D'HAISNES ET AUCHY LES MINES POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE - COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2014

1-11/ TRANSFERT AU SIDEN-SIAN DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE SUR TOUT SON TERRITOIRE - COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2014

1-12/ CONVENTION – SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE – SCOT DU DOUAISIS

1-13/ SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS – C.C.C.O.

1-14/ CONTRAT D'AVENIR

1-15/ CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE – SECURITE AU TRAVAIL –CDG 59

1-16/ DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1-1/ OBJET : S.M.T.D - RAPPORT D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2013

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, qui s'appliquent aux établissements de coopération intercommunale, le Président du S.M.T.D (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis), a transmis le rapport d'activités de cet établissement public arrêté au titre de l'année 2013, qui doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Il donne connaissance de ce document au conseil municipal, lequel en prend acte après avoir entendu le délégué, M. HAREMZA qui fait état des mécontentements des commerçants d'Aniche pour le chantier actuellement en cours et précise que toute indemnisation ne pourra intervenir qu'à la clôture définitive du chantier.

1-2/ OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - EXERCICE 2015

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article 11 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, le conseil municipal a examiné les propositions de la commission des finances relatives au budget primitif de l'exercice 2015, qui consistent aux inscriptions suivantes essentiellement dédiées à l'entretien, au renouvellement du patrimoine et à l'achat de matériel pour les services techniques et administratifs.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°	Article	Description des travaux	Prévision
1	611	salle d'œuvres - problème toiture - mission pour étude de projet	1000,00
2	611	bureau d'études pour l'appel d'offres - chauffage des bâtiments	4992,00
3	611	Etude de Sécurité - APSR Rieulay	2500,00
4	60632	peinture école de musique - école Victor Hugo - Jacinthes	10000,00
5	60632	petit matériel (perceuse - meuleuse - rabot - escabeau etc...)	1352,00
6	611	Convention - Service Energie Conseil - Scot	4841,00
		TOTAL	24685,00

DEPENSES D INVESTISSEMENT

N°	Article	Description des travaux	Prévision
<i>TRAVAUX BATIMENTS</i>			
1	2135-020	logement de fonction Centre Jean Monnet - changement de fenêtres	3288,00
2	2135-020	Alarme Centre Jean Monnet - mise en conformité commission de sécurité	14200,00
3	2135-020	Peinture nettoyage faïence - centre Jean Monnet	12500,00
4	2135-025	ponton étangs communaux pour handicapés	2000,00
5	2135-020	fuite sur toiture en terrasse Centre Jean Monnet	2000,00
6	2135-211	école La Fontaine préau	4240,00
7	2135-212	école Pasteur isolation des combles	1750,00
8	2135-212	école Malraux climatisation restauration	21000,00
9	2135-025	étang de pêche local réserve	2500,00
10	21568-020	bouche incendie - révision remplacement	3400,00
11	21568-020	extincteurs	1500,00
12	2135-025	réfection toilette avec mise aux normes PMR- club Amici	1400,00
13	2135-025	grillage de protection espace Jeux au galibot	550,00
14	2135-020	provision pour accessibilité bâtiments et sécurité	10000,00
15	2312	tombe capitaine Wazny - réfection	5000,00
<i>ECOLES</i>			
16	2135-212	école Malraux - installation portier vidéo (rappel vigi pirate)	3645,00
17	2135-212	école Pasteur - installation portier vidéo (rappel vigi pirate)	2786,00
18	2184-212	Fauteuil (banquette trois places) bibliothèque Malraux	1080,00
19	2183-211	Portables tablettes maternelles	2000,00
<i>DIVERS</i>			
20	2184-025	vitrine anciens combattants	1565,00
<i>VOIRIES</i>			
21	2151-822	reprise chaussée rue cavalière - écoles - Malraux - avenue du parc rue des liniers - rue du stade	20900,00
22	2151-822	création d'une voie d'accès PMR* cimetière du Sana jardin du souvenir	20500,00
23	2151-822	parking Jean Monnet (affaissement puisard)	1900,00
24	2151-822	reprise trottoirs	11900,00
25	2151-822	rue Delcambre - circulation alternée - protection trottoirs (devis en attente)	10000,00
26	2152-822	ensemble poteaux et plaques de rue avec accessoires nouvelles rues - pâtures	5210,00
27	2152-822	Panneaux de signalisation	3500,00
<i>SERVICES TECHNIQUES</i>			
28	2182-020	Camion	17386,00
29	2188-020	drapeaux - écusson	500,00
30	2158-020	outillage - débroussailleuse - tondeuse - tailles haies - nettoyeur haute pression groupe électrogène	7800,00
31	2135-020	sanitaires : chauffe eau	400,00
32	21538-020	éclairage public - devant Intermarché -	13000,00
33	2135-020	Alarme - prévision	1000,00
34	2158-020	Chauffage - électricité - salle Watteau	3200,00
35	21538	éclairage public - candélabres tombés rond point Malraux - Cimetière - RD (câbles volés) et divers candélabres vétustes à vérifier et remplacement	50000,00

<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>			
36	2184-33	bibliothèque rayonnage	600,00
37	2183-33	bibliothèque - ordinateur pour le public - sauvegarde (matériel d'origine) devis en attente	2000,00
38	2183-020	achat imprimante - devis NFI en attente	500,00
39	2183-020	Informatique Mairie (devis en attente NFI) estimation	1000,00
		TOTAL	267700,00

LA PROJECTION DU RESULTAT 2014 :

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'exercice sera notamment marqué par :
- un déficit de **60 941,54** euros. Néanmoins, le résultat de l'exercice demeure correct grâce à l'excédent de clôture antérieur qui ramène le résultat net à **766 177,08** euros.

Ce différentiel génère un résultat qui doit nous faire prendre conscience qu'il faut tailler dans les dépenses pour parvenir aux économies qui nous sont imposées par la baisse des dotations.

- L'évolution de la masse salariale : à périmètre constant, la masse salariale de la Ville a connu une progression par rapport à l'exercice n- 1. Ceci est conforme aux prévisions du budget et s'explique pour l'essentiel par la mise en œuvre à compter du mois de septembre de la réforme des rythmes scolaires,

Afin de préserver au mieux la situation financière de la ville dans les années à venir dans un contexte financier totalement bouleversé par la baisse massive et durable des concours financiers de l'Etat, et malgré des accusations antérieures d'une trop grande prudence et frilosité dans la gestion communale, la stratégie proposée repose sur les mêmes fondamentaux qui ont permis à la ville de se retrouver, encore aujourd'hui, dans une situation raisonnable. Ces orientations doivent être à nouveau adaptées à la nouvelle donne des finances locales.

Des contraintes financières exogènes sans précédent :

- la baisse des dotations de l'Etat (estimation : - 60 338 € en 2015) se traduit par une profonde restructuration du budget de fonctionnement et d'investissement. Le premier pilier de la stratégie financière concerne la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement. Des baisses de dépenses significatives vont devoir être mises en œuvre pour contrebalancer cet appauvrissement structurel que nous allons subir ces trois prochaines années. Dans cette perspective, une réflexion a été engagée en bureau municipal pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvre, en dépenses comme en recettes. Cette démarche s'appuie sur des axes majeurs :

- la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration en utilisant de nouveaux leviers comme la dématérialisation et la mutualisation de certains services.

- la réflexion sur le juste prix à payer pour l'ensemble des services rendus aux usagers et la diversification des recettes :

TARIFS : il est proposé d'appliquer une augmentation générale de 2,00 % au titre de 2015 avec effet au **1^{er} mai**. (Excepté le ticket cantine enfant, l'ALSH et le droit de place). Pour la restauration scolaire, le prix du ticket adulte passera à 4 euros au lieu de 3.75 euros soit une augmentation de 6.67 %.

Pour la location de la salle des fêtes, il est établi que le prix de base est peu élevé sur Montigny, il est donc proposé d'augmenter la location de 100 euros sur le prix de base. Néanmoins, considérant que les locations 2015 sont confirmées, cette augmentation prendra effet pour les locations **2016**. Par ailleurs, les sociétés ne pourront réserver la salle qu'une seule fois dans l'année à titre gratuit, application à partir du **01 avril 2015**. Mme CASTELLI demande si avec l'augmentation envisagée, le matériel de cette salle sera remplacé. M le Maire se manifeste avec véhémence sur ce sujet car il est constaté qu'une partie du mobilier est assez récent et des locataires occasionnels ne respectent pas toujours les biens publics.

- Remaniement du budget des fêtes – la commission des fêtes sera convoquée prochainement pour évoquer les orientations 2015.

- Pour l'ALSH, quelques familles extérieures à Montigny sollicitent l'inscription de leurs enfants à l'accueil de Montigny. Avec le dispositif « LEA », ces parents bénéficient du même tarif que les familles de Montigny en fonction du quotient familial. La CAF a été interpellée, par plusieurs mairies à ce sujet et il est prévu à compter du 1^{er} juin 2015 qu'un tarif extérieur puisse être appliqué – d'ores et déjà, la commission est avisée que la commune souhaite appliquer dès cet été ce tarif dit « extérieur » sachant que le prix de revient pour une semaine au centre s'élève à plus de 100 euros (personnel, animation, cantine et frais annexes). La question des

enfants placés en famille d'accueil a été évoquée et le conseil municipal devra réfléchir sur ces situations plus complexes.

SUBVENTIONS : il est proposé de maintenir les subventions allouées en 2014, étant entendu que seules les associations ayant remis leur bilan pourront bénéficier de l'aide de la commune et de la salle gratuite.

La commission propose d'attribuer la subvention exceptionnelle du :

- C.C.A.S : Une subvention de **30 800,00** euros est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement
- Syndicat d'initiative : la recette des droits de place de 2014 s'est élevée à 6 910.00 euros par conséquent il est proposé une subvention exceptionnelle de : **6 910.00 €**
- Montigny Demain : pour « Nos quartiers d'Eté » **4 500,00 €** et « FPH » **2 100,00 €** :
- Tennis de Table : achat de tables : **1 450,00 €**

M. le Maire expose également à la commission le besoin de recruter un agent pour la polyvalence dans les services administratifs, considérant les arrêts de longue et moyenne durée du personnel en place. Il est envisagé de faire appel à un contrat d'avenir.

Les nouvelles propositions en dépenses, à hauteur de 267 700.00 € concernent exclusivement l'entretien et le renouvellement du patrimoine et encore l'amélioration du fonctionnement des services, notamment l'informatique de la mairie et de la bibliothèque. Une fois les restes à réaliser encaissés, la section présente un excédent de 356 694.5 €, et un excédent global de 150 664,09 €. M. Le Maire précise également que la redevance, relative au chantier d'assainissement, estimée ce jour à 250 000,00 euros, ne sera pas inscrite en dépense cette année, consécutivement à la polémique récente sur la station d'épuration qui aura un impact dans le calendrier prévisionnel des travaux

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé une augmentation de 2 % du taux des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties :

TAXES	2014	2015
Taxe d'habitation	10.95	11.17
Taxe foncière	19.10	19.48
Taxe foncière non bâti	67.93	69.29

Le produit attendu s'élèverait à 14 743,00 euros pour cette première année. Je tiens à préciser qu'il a été communiqué qu'une grande réforme sur la DGF s'opèrerait en 2016 incitant les communes à augmenter leur fiscalité pour percevoir en 2016 le reversement du FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Malgré cette hausse, la ville de Montigny restera une commune dont les taux de fiscalité sont parmi les plus bas. Il s'agit bien sûr d'un effort demandé aux Montignonnais, mais qui est indispensable en complément de la démarche « marges de manœuvre »

« Ne pas agir reviendrait à laisser filer la commune dans son état et ne plus penser à l'avenir ».

RECETTES D INVESTISSEMENT

Le dernier logement mis en location pour un loyer net de 261,70 euros mensuel est celui situé 81 rue Jean de La Fontaine. Une estimation des domaines pour cette habitation a été requise le 19 janvier 2015. Ce bâtiment (construit en 1983) d'une surface habitable de 127.74 m² et 178.21 m² de terrain a été estimé le 10 février 2015 à 100 000.00 euros. Des travaux estimés à plus de 15 000,00 euros (isolation, menuiserie, sanitaire) étant à prévoir, il est proposé la vente de ce bien à 120 000.00 euros. Il est actuellement occupé par M.Mme GLAUBER, (titulaire du bail) à qui la vente sera proposée.

En ce qui concerne le projet de construction Cité des Agneaux, et la vente de terrain aux Papillons Blancs, l'inscription au budget (208 000.00 € + 700 000.00 €) qui doit être sincère ne peut être envisagée car les délais entre la vente, le dépôt de permis d'aménager nous amènera à l'horizon 2016.

En ce qui concerne l'aménagement du cheminement au jardin du souvenir pour faciliter l'accès des handicapés, M. DE CESARE interpelle la commission pour une éventuelle étude similaire pour l'accès du cimetière du village en suggérant l'achat de la maison mitoyenne actuellement en vente. Considérant l'état du budget, la commune ne peut retenir cette proposition. M. DE CESARE signale également la situation des

tombes abandonnées. Cette question est récurrente, mais il s'agit d'un sujet sensible et coûteux qui demande réflexion. Mme CASTELLI réitère la problématique d'accès aux handicapés à l'église du village et sollicite une étude pour l'avenir. Elle intervient sur les dépenses d'investissement qui ne prévoient pas la possibilité d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique, alors qu'il sera obligatoire au 1^{er} janvier 2016 de disposer de cette surface pour les championnats. M. MARCHESE informe qu'une étude a été faite pour un montant estimé à 650 000,00 euros (peu subventionnable). Il précise que le club de football possède un terrain d'honneur bien entretenu répondant aux exigences sportives. En ce qui concerne les travaux de protection des trottoirs dans la rue Delcambre, M. le Maire précise que les contrôles de vitesse démontrent que la circulation alternée a bien régulé la vitesse, une provision est faite au budget pour permettre des surveillances identiques dans d'autres artères de la commune. Au nom de son groupe et dans le cadre des orientations budgétaires énoncées, Mme CASTELLI souligne qu'il est dommage de cautionner la politique du gouvernement et de la répercuter sur le plan local. M. le Maire rajoute qu'il y a lieu d'abord, sans aucun cautionnement, de faire face aux baisses de dotations pour l'équilibre du budget.

1-3/ TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2015

Après délibération, le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme CASTELLI – M. BULINSKI) décide de l'application des tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} mai 2015 :

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

PRIX VALABLE POUR UNE SEULE JOURNÉE

Location simple, salle avec les verres (type vin d'honneur) 122,00

PRIX VALABLE POUR UNE OU DEUX JOURNÉES

Location de la salle sans cuisine 269,00

Location de la salle avec cuisine 364,00

Ces prix s'appliquent aux personnes habitant Montigny

Pour les locations aux personnes habitant hors de MONTIGNY, il convient d'ajouter, pour les mêmes usages que ci-dessus 117,50

Les tarifs donnés le sont sans chauffage, lorsqu'il y a lieu de chauffer la salle, il faut ajouter un supplément par jour de 81,30

Utilisation de la salle pour ventes et expositions 147,00

Le nettoyage de la salle, de la cuisine et des appareils est à effectuer par les locataires de celle-ci. Dans le cas où la Mairie devrait procéder à ce nettoyage, elle réclamerait : pour la salle, la cuisine et les appareils 98,70

LOCATION DE LA SALLE WATTEAU 122,00

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DU CENTRE JEAN MONNET

Personnes habitant dans la commune :

Location salle 510,50

Location salle + cuisine 623,50

Personnes extérieures à la commune :

Location salle 666,00

Location salle + cuisine 803,00

CAS PARTICULIER POUR LES ASSOCIATIONS DE MONTIGNY

il est rappelé que les sociétés subventionnées de Montigny ont droit à l'utilisation gratuite d'une salle une fois dans l'année. Il sera demandé dans ce cas un chèque de caution correspondant à 50 % du montant de la location normale, ce chèque étant restitué après utilisation de la salle ou encaissé en cas d'annulation. A partir de la 2ème utilisation, il sera demandé à ces sociétés 100 % du prix de location aux particuliers.

POUR LES ASSOCIATIONS NON SUBVENTIONNÉES OU EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

Le tarif est le même que celui appliqué aux particuliers

RAPPEL : Un acompte de 50 % du montant de la location est exigé pour tous à titre de provision lors de la réservation des salles en application de la délibération du conseil municipal du 20/10/95.

Lors d'une réservation, qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations, un chèque de **150,00 €** sera réclamé, celui-ci sera restitué après remboursement des frais de nettoyage et de casse du matériel

LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Location logement rue Jean de la Fontaine 267,00

TARIF DES CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES

CONCESSION 2 M

50 ANS 156,70

PERPÉTUITÉ 311,00

CONCESSION 4 M

50 ANS 309,00

PERPÉTUITÉ 617,50

COLUMBARIUM - 50 ANS : pour une case : de 4 Urnes 562,00

TAXES FUNÉRAIRES

INHUMATION EN CAVEAU par corps 32,30

Séjour DANS LE CAVEAU PROVISOIRE : par jour 2,65

Application délibération du 28/3/81 - Travaux d'adaptation lors de l'installation des cuves 79,80

REVENTE DES CUVES AUX CIMETIÈRES

Application du prix d'achat jusqu'à épuisement du stock

2 places 448,80

3 places 652,80

4 places 820,10

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE à partir de la rentrée de septembre

- pour les Élèves 2,15

- pour les Adultes 4,00

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

maintien du dispositif LEA voté par délibération du 12/04/2013

AUTOMNALES - BRADERIE BROCANTE - DROIT DE PLACE

- le mètre linéaire 2,50

- à l'exception

° de la braderie du quartier de la gare le mètre linéaire 1,00

° du marché hebdomadaire l'emplacement 2,00

VAISSELLE

Assiette plate	4,03
Assiette creuse	4,03
Assiette à dessert	3,19
Tasse à café 9 cl blanche	1,06
Verre à eau élégance 24 cl	2,01
Verre à vin élégance 19 cl	2,01
Flûte élégance 13 cl	1,79
Coupe Provence 13,5 cl	1,79
Verre à liqueur dégustation 10 cl	2,01
Chope Islande FH 22 cl	1,17
Couteau steak bout rond	1,45
Cuillère de table inox Série Girondin	1,45
Fourchette de table inox Série Girondin	1,45
Couteau de table inox Série Girondin	2,85
Cuillère à café inox série Girondin	1,01
Louche à servir inox série Girondin	9,06
Saucière inox sur plateau	12,08
Corbeille à pain cannelée 31	6,32
Soupière inox diam.240	22,70
Plat rond creux inox diam. 330	11,97
Légumier inox diam. 240	13,42
Corbeille à pain inox série Pompadour	10,68
Plat à poisson inox L 60 cm uni	18,34
Plat ovale L 45 cm inox	13,31
Salière ou poivrière bouchon métal	2,12
Plateau de service 46 x 36	22,03
Faitout alu diam.40 avec couvercle	148,19
Couvercle alu diam. 40	23,26
Casserole diam. 20 queue fonte	34,78
Casserole diam. 24	48,26
Marmite traiteur diam.40 avec couvercle	185,60
Plaque à rôtir 45 x 36	78,51
Pot à verser inox 1 l 5 empilable	19,80
Louche à pot alu diam. 14	22,59
Fouet inox L 45	27,96
Fourchette à viande	25,11
Couteau office	2,80
Économe	3,13
Chinois inox diam. 18 à queue	27,96
Ramasse couvert 4 cases	11,13
Décapsuleur limonade	6,10
Spatule en bois	4,03
Plateau de fromage en osier	14,54
Cuiller à verser	6,43
Ecumette	8,84
Spatule coudée	18,68
Bac inox gastro plein	14,54
Bac inox gastro perforé	21,81
Grille inox	8,61
Planche pâtissière	6,32
Planche à découper	34,06

1-4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Dans le cadre de la D.E.T.R., il est possible de solliciter une participation financière pour les travaux énoncés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Le Maire propose le projet d'aménagement d'une voie de cheminement au jardin du souvenir du cimetière du Sana pour faciliter le passage du public à mobilité réduite d'une part, et la reprise des chaussées et trottoirs endommagés par les intempéries, d'autre part.

Le montant des travaux relatifs à ces projets, s'élève à :

- A - Voie d'accès PMR (personne à mobilité réduite) – cimetière du Sana : 17 055,00 HT
- B - Reprise des chaussées et trottoirs : 27 274,00 HT

- Projet A : (cheminement cimetière)
Demande D.E.T.R. (Etat 30 %) : 5 116.50 HT
- Autofinancement : 11 938.50 HT

- Projet B : (reprise des chaussées et trottoirs)
Demande D.E.T.R. (Etat 25 %) : 6 818.50 HT
- Autofinancement : 20 455.50 HT

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

1-5/ CESSION DU LOGEMENT RUE JEAN DE LA FONTAINE

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé la vente du logement dit de fonction de l'école maternelle «La Fontaine» occupé depuis le 1^{er} mai 2012 par M. Mme GLAUBER locataire en vertu du bail signé le 26 avril 2012.

Le service des domaines sollicité quant à l'estimation de cette parcelle cadastrée section AB n° 355, d'une contenance de 306 m² l'a évaluée à 100 000,00 euros.

Après délibération, le conseil municipal :

- donne son accord pour la cession du terrain bâti en l'état pour une valeur de 120 000,00 euros, tous frais à la charge de l'acquéreur notamment pour ce qui concerne la délimitation de la parcelle et les frais d'acte.
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, auprès de l'étude de Maîtres BAVIERE, notaires associés à DOUAI.

1-6/ RÉCAPITULATION DES ACTIONS DE FORMATION DES ÉLUS AU COURS DE L'ANNÉE 2014

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il ressort des dispositions afférentes à la formation des élus dans le cadre des articles L 2123-12-13 et 14 du code général des collectivités territoriales, relative à la démocratie de proximité, que les actions de formation des élus qui ont été financées par la collectivité donnent lieu à un débat et sont retracées dans un tableau annexé au compte administratif.

Il expose que, pour ce qui concerne l'année écoulée, un crédit de 7.000,00 € a été inscrit au budget primitif, lequel représente 6,59 % de l'inscription budgétaire relative aux indemnités de fonction et précise qu'une formation a été suivie par l'adjointe aux affaires sociales – cette formation (50 euros) dispensée par l'UNCCAS s'est déroulée le 11 décembre 2014 à DOUAI.

L'assemblée en prend acte.

1-7/ ACQUISITIONS - CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS - ANNÉE 2014 - BILAN

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire donne connaissance à l'assemblée du bilan, établi au titre de l'année 2014, des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisées par la commune.

Le conseil municipal prend acte de ce bilan dont il reconnaît l'exactitude par rapport aux décisions prises et opérations réalisées dans le courant de l'année écoulée.

1-8A/ CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMERATION – PROGRAMMATION 2015 FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

M. le Maire soumet à l'assemblée le dossier relatif à la mise en place de l'action "Fonds de participation des habitants" dans le cadre du contrat unique d'agglomération – programmation 2015.

Après examen du dossier et délibération, le conseil municipal, considérant que la mise en place de cette action est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune issus des quartiers prioritaires :

- approuve le projet qui lui est présenté dont le coût est estimé à 7 000,00 €
- sollicite l'aide financière de la Région à hauteur de 4 900,00 €
- s'engage à ce que la commune finance le reliquat de la dépense, savoir : 2.100,00 €.

M. Élio MARCHESE, responsable légal de l'action n'a pris part ni à la discussion ni au vote concernant ce point.

1-8B/ CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMERATION – PROGRAMMATION 2015 FONDS DE TRAVAUX URBAINS

M. le Maire soumet à l'assemblée le dossier relatif à la mise en place de l'action "Fonds De Travaux Urbains" dans le cadre du contrat unique d'agglomération – programmation 2015.

Après examen du dossier et délibération, le conseil municipal, considérant que la mise en place de cette action est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune issus des quartiers prioritaires :

- approuve le projet qui lui est présenté dont le coût est estimé à 15 000,00 € (H.T.)
- sollicite l'aide financière de la Région à hauteur de 7 500,00 € (H.T.)
- s'engage à ce que la commune finance le reliquat de la dépense, savoir : 7 500,00 €.(H.T.)

M. Élio MARCHESE, responsable légal de l'action n'a pris part ni à la discussion ni au vote concernant ce point.

1-8C/ CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMERATION – PROGRAMMATION 2015 « NOS QUARTIERS D'ETE »

M. le Maire soumet à l'assemblée le dossier relatif à la mise en place de l'action "Nos Quartiers d'Été" dans le cadre du contrat unique d'agglomération – programmation 2015.

Après examen du dossier et délibération, le conseil municipal, considérant que la mise en place de cette action est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune issus des quartiers prioritaires :

- approuve le projet qui lui est présenté dont le coût est estimé à 11 500,00 €

- sollicite l'aide financière de la Région à hauteur de 4 000,00 €
- sollicite l'engagement du FPH à hauteur de 1 000,00 €
- estime la participation des usagers à hauteur de 2000,00 €
- s'engage à ce que la commune participe à hauteur de 4 500,00 €.

M. Élio MARCHESE, responsable légal de l'action n'a pris part ni à la discussion ni au vote concernant ce point.

1-9/ DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION A LA CITE DES PATURES DE 14 LOGEMENTS PLUS ET PLAÏ – PAR MAISONS ET CITES HABITAT

Dans le cadre de la construction de 14 logements PLUS (Prêt locatif à usage social) et 5 PLAÏ (Prêt locatif aidé d'intégration) à la cité des Pâtures à Montigny en Ostrevent, Maisons et Cités Habitat sollicite la garantie d'emprunt pour le prêt PLUS – PLAÏ à contracter auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations à hauteur de 2 012 512,00 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette garantie d'emprunt (durée de la phase d'amortissement 50 ans pour le prêt « 1 Plus Foncier » et prêt « 3 Plai » – 40 ans pour le prêt « 2 Plus » et prêt « 4 Plai ».

1-10/ ADHESION AU SIDEN-SIAN DES COMMUNES D'HAISNES ET AUCHY LES MINES POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE - COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2014

Considérant les délibérations n° 53/3e et n° 53/3d adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de HAISNES et d'AUCHY LES MINES pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce favorablement pour ces nouvelles adhésions.

1-11/ TRANSFERT AU SIDEN-SIAN DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE SUR TOUT SON TERRITOIRE - COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2014

Considérant la délibération n° 34/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2014 par laquelle le Syndicat propose le transfert au SIDEN-SIAN par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur tout le territoire de cette Communauté de Communes,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Le Conseil Municipal après délibération se prononce favorablement pour ce transfert.

1-12/ CONVENTION – SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE – SCOT DU DOUAISIS

Depuis 2011 le Syndicat Mixte du Scot Grand Douaisis a décidé d'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, une stratégie d'amélioration du patrimoine communal. Cette stratégie climat vise à amener progressivement l'ensemble des communes du Grand Douaisis vers la rénovation de leur patrimoine le plus énergivore et à s'inscrire dans les obligations de Grenelle de l'environnement qui impose de réduire de 38% les consommations énergétiques du parc public à l'horizon 2020.

En 2011, 14 communes ont décidé de se regrouper et de participer au premier Conseil en Energie Partagé de la région Nord Pas de Calais. En 2013, 10 communes ont rejoint le dispositif et en 2014 de nouvelles communes ont exprimé leur volonté d'adhérer à ce service.

Par ailleurs, en plus du suivi des consommations, les communes sont confrontées à de nombreuses problématiques énergétiques : rénovation basse consommation, éclairage public, ouverture des marchés de l'énergie, développement des énergies renouvelables... Il est apparu nécessaire de faire évoluer la mission de CEP vers une offre globale pour les communes en créant le « service énergie collectivité ».

Ce service a pour mission de travailler auprès des communes membres sur les problématiques climat-énergie de leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et sur les différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, consommations, marchés publics de rénovation, installations utilisant des énergies renouvelables...).

La commune de Montigny en Ostrevent souhaitant adhérer à cette stratégie d'amélioration du patrimoine, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune à poursuivre :

- la mise en place d'une politique globale et durable de la gestion de son patrimoine
- la participation au Service Energie Collectivité mis en place sur le territoire du Grand Douaisis
- la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement adossé à un programme de travaux de rénovation durable de son patrimoine prioritaire d'ici 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le partenariat relatif aux actions contenues dans la stratégie climat d'amélioration du patrimoine communal entre la commune et le Syndicat Mixte Scot Grand Douaisis
- d'autoriser le Syndicat Mixte Scot Grand Douaisis à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données nécessaires sur le patrimoine
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec le Syndicat Mixte Scot Grand Douaisis

1-13/ SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS

Pour rappel, l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales entré en vigueur le 1^{er} mars 2014 invite, après le renouvellement des conseils municipaux, à préparer et à présenter un rapport sur la mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent et ceux des communes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de schéma de mutualisation des services et des moyens présenté par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent,

- approuve les grandes lignes de la mutualisation d'une part,
- autorise Le Maire à signer la convention de mise en place du service commun d'instruction des actes d'urbanisme, dès le 1^{er} juillet 2015

1-14/ CONTRAT D'AVENIR

Par délibération du 12 juillet 2013, l'assemblée avait autorisé la signature de deux contrats d'avenir au sein des services de la ville. Le choix des candidats se fait en relation avec le pôle emploi et la mission locale du Douaisis chargée du suivi des jeunes de 16 à 25 ans remplissant les conditions requises, et en fonction de la capacité d'encadrement (un tuteur/jeune obligatoire) du candidat recruté, et du plan de formation à mettre en place pendant la durée du contrat.

La durée du contrat d'avenir est fixée à un an renouvelable, (sous certaines conditions et décisions du Pôle Emploi associé à la Mission Locale), sans obligation de pérenniser le poste occupé par le jeune.

A ce jour, les deux contrats autorisés sont pourvus. Compte tenu de la configuration des services administratifs et des arrêts maladies de moyenne ou longue durée du personnel en place, le Maire propose de créer un contrat d'avenir pour le service de polyvalence à la mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette disposition et autorise M. le Maire à signer le contrat et à solliciter les aides pour la prise en charge par l'Etat. (Etat : 75 % du SMIC brut pour un emploi à temps plein : Employeur 25 %) et celle de la Région.

1-15/ CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE – SECURITE AU TRAVAIL – CDG 59

M. le Maire soumet à l'assemblée une convention fixant les conditions de mise à disposition d'un service de prévention pôle santé – sécurité au travail proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Nord.

Après lecture de la convention et délibération, le conseil municipal, dans le respect du code du travail, considérant que la commune ne dispose pas de ce genre de service, autorise M. le Maire à signer cette convention.

1-16/ DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- acceptation de l'indemnisation d'un montant de 185,93 euros, par la compagnie d'assurance « Smacl » », pour la couverture du sinistre enregistré le 2 septembre 2014 au restaurant scolaire suite à une coupure des circuits électriques au niveau de la cuisine engendrant une perte des denrées stockées dans le congélateur pour une valeur déclarée de : 535,93 euros, (déduction faite de la franchise contractuelle de 350 euros).

- signature d'une convention pour le balayage des fils d'eau avec la société THEYS ENVIRONNEMENT à 59167 Lallaing (9 900,00 € TTC pour l'année).

- signature d'un contrat avec la société Micro Logis Informatique, représentée par M. Cédric DUCROCQ, dont le siège se situe dans la commune, 235 rue de la Gare, relatif à la maintenance et à l'animation du site web de la commune (montant annuel TTC estimé de 1 222,00 € au titre de l'année 2015).

- signature d'un contrat avec la société CAMDA relatif à l'opération de dératisation et désourisation pour un montant de 3 422,16 euros TTC.

- signature d'un contrat avec la société CAMDA relatif à l'opération de désinsectisation pour un montant de 1 000,08 euros TTC.

- signature avec la société CORFU RADIOCOMMUNICATIONS de DOUAI (Nord) d'un contrat d'assistance technique pour les installations téléphoniques de la mairie (852,00 € TTC pour l'année 2015).

- signature de marchés pour l'entretien des espaces verts au titre de 2015 :

°le lot n° 1, pour un montant annuel TTC de 62 671.98 € avec la SARL PIAT

°le lot n° 2, pour un montant annuel TTC de 6 063.33 € avec l'ESAT

°le lot n° 3, pour un montant annuel TTC de 5 493.60 € (tranche ferme) avec la société IDVERDE

°le lot n° 4, pour un montant annuel TTC de 9 450.00 € avec la SARL PIAT.

- signature d'un contrat avec Melle Stéphanie LEBLOND, musicienne animatrice à 59169 Férin 55, rue de Gœulzin, pour l'animation de la fête de Noël du personnel communal au titre de 2015 (650,00 € TTC).

- signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de maintenance des installations climatiques de la ville avec le cabinet d'études énergies « Delcourt Michel » 37 rue de la guinguette 59260 HELLEMMES, pour un montant TTC de 4 992.00 €.

M. DE CESARE revient sur le schéma de mutualisation et pose la question sur le contrat de balayage des fils d'eau en suggérant de l'englober dans un groupement de commandes pour limiter les frais annuels. Il pourrait être envisagé d'ailleurs à l'avenir de donner un « *coup de balai* » à la prestation par mesure d'économie. A cet effet, M. le maire rappelle que chaque riverain est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant le trottoir et le fil d'eau au droit de sa façade.